

## Saison administrative 2019-20

### Textes réglementaires 2019-2020

Les différents textes réglementaires sont présentés de manière distincte, afin de permettre un accès plus facile à chaque règlement.

Les statuts de la FFHandball ainsi que tous les règlements et le Guide financier 2019-20 sont disponibles [sur le site fédéral](#).

Tous les textes ont été mis à jour des dernières modifications adoptées par le bureau directeur fédéral du 5 juillet 2019 et par le conseil d'administration de la fédération le 19 août 2019.

### Opérations d'intersaison 2019 dans Gesthand

La saison administrative est ouverte depuis mardi 4 juin dans Gesthand.

Les formulaires réglementaires 2019-20 sont [en ligne sur le site fédéral](#). La note d'information sur l'intersaison 2019 (publiée dans le *HandInfos* n°1020 du 29 mai 2019) est également disponible sur la même page du site fédéral.

## Extrait PV

### Bureau directeur du vendredi 18 juillet 2019

*Présents* : Béatrice BARBUSSE (en visioconférence), Marie-Christine BIOJOUT, Brigitte VIL-LEPREUX (en visioconférence), Joël DELPLANQUE (en audioconférence, en partie), Jacques BETTENFELD (en visioconférence), Michel GODARD (en visioconférence), Alain JOURDAN, Alain KOUBI.

*Invités* : Philippe BANA, Michel JACQUET (en visioconférence), Laurent FROEA (en partie).

*Excusés* : Jocelyne MOCKA-RENIER, Nodjalem MYARO, Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, Jean-Pierre FEUILLAN, Claude SCARSI, Alain SMADJA, Grégory PRADIER.

*Sous la présidence de Jacques BETTENFELD, la séance est ouverte à 17h depuis le siège de la FFHandball à Créteil.*

#### 1. PV du 5 juillet 2019

La validation du PV du bureau directeur du 5 juillet est reportée à la prochaine réunion.

#### 2. Usage des cartes bleues de la Fédération

Laurent FROEA présente la nouvelle proposition du service financier pour mettre à disposition des 12 chefs de délégation des équipes de France jeunes de la FFHandball une carte bleue, pour permettre un engagement de dépense par les personnes qui accompagnent les équipes nationales lors des stages ou tournois en fonction des demandes prévisionnelles. Cette procédure ne concerne pas les collectifs A.

Le bureau directeur, après échanges, valide la proposition et le principe d'une procédure expérimentale qui pourrait démarrer début août et se terminer au 31 décembre 2019, voire être prolongée jusqu'à la fin de la saison sportive. Un prochain bureau directeur en fixera les modalités pratiques.

#### 3. Calendrier institutionnel

Les prochains bureaux directeurs sont fixés aux : 6 septembre (BD physique avec des horaires à préciser), 13 septembre, 27 septembre, 11 octobre, 25 octobre, 8 novembre, 22 novembre, 6 décembre, 20 décembre et 3 janvier 2020 à Metz lors de la Golden League.

Les prochains conseils d'administration se dérouleront les 11 et 12 octobre 2019 et les 6 et 7 mars 2020 à la Maison du handball à Créteil.

Un conseil des territoires aura lieu les 12 et 13 octobre 2019 à Créteil à la suite du conseil d'administration.

La prochaine assemblée générale aura lieu à Pau les 24 et 25 avril 2020.

Le retroplanning de l'assemblée électorale de 2020 fera l'objet de propositions durant le dernier trimestre 2019.

#### 4. Situation du projet Mycoach dans le cadre du PSF présenté à l'ANS

Philippe BANA présente le projet validé par le CoPil ANS national qui a fait l'objet d'une attribution aux ligues et clubs dans la répartition 2019.

Son objectif est de venir prioritairement en soutien de services aux clubs pour les éducateurs, dirigeants et licenciés mais il pourra s'étendre à d'autres fonctionnalités pour les clubs dans l'avenir.

Il est précisé que l'exploitation des données de Gesthand doit faire l'objet de la construction d'un outil passerelle (UMANIS).

Toutes les questions relatives aux financements de cette opération feront l'objet d'un travail complémentaire mené par Michel JACQUET, directeur général, avec le DTN et les services fédéraux compétents.

#### Point d'étape concernant l'aide de l'ANS suite à la réunion du Copil fédéral

Béatrice BARBUSSE indique que le CoPil fédéral s'est réuni ce jour. Elle souhaite remercier l'ensemble des acteurs, dans les territoires et à la FFHandball, qui ont travaillé dans des délais contraints sur ce dossier. Le fort investissement des membres des CoPil territoriaux et fédéral, élus, salariés, cadres techniques, a permis d'atteindre les objectifs fixés conjointement. L'ensemble des membres du bureau directeur s'associe à ces remerciements.

Marie-Christine BIOJOUT précise que Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE, ayant une grande connaissance de ce dossier au niveau professionnel, a fortement contribué à l'accompagnement des territoires au quotidien.

Marie-Christine BIOJOUT indique que les échanges qu'elle a pu avoir avec certains membres des CoPil territoriaux montrent tout l'intérêt du pilotage de ce dispositif par les structures handball. Cela renforce la relation de proximité territoire-clubs.

Elle précise également qu'environ 500 clubs (382 en 2018) bénéficieront d'une subvention directe et que, en grande majorité, les clubs seront bénéficiaires de 50 % des enveloppes territoriales (comprenant Mycoach pour l'ensemble des clubs affiliés).

Elle revient sur l'intérêt du pilotage de ce dossier qui permet une meilleure connaissance des projets des structures handball et ainsi pouvoir en faire un lien fort avec le pacte de développement.

Enfin, elle conclut sur le fait que le Comité de pilotage fédéral s'est fortement questionné sur le volet emplois et apprentissage et verrait un grand intérêt à piloter également ce dispositif.

Un bilan avec les CoPil territoriaux, et les évolutions vers lesquelles tendre, sera fait en septembre.

Philippe BANA tient à préciser l'énorme travail de qualité réalisé ; il précise également qu'une rencontre est d'ores et déjà prévue fin septembre avec la direction de l'ANS pour faire le point et aborder les perspectives.

#### 5. Situation dans les territoires

Le bureau directeur souhaite qu'un point soit fait avec les territoires concernant leur situation financière respective.

Une présentation de cette situation est à prévoir lors des prochaines réunions du bureau directeur.

#### 6. Cadre réglementaire

Alain KOUBI rappelle que suite aux modalités de paiements des arbitres adoptées par le bureau directeur le 5 juillet, une consultation électronique du conseil d'administration fédéral doit être mise en œuvre au cours du mois d'août pour modifier les règlements généraux en conséquence. À cet égard et compte tenu de l'urgence liée au démarrage de la saison sportive, il sera proposé au conseil d'administration de renoncer exceptionnellement à recueillir l'avis préalable des présidents de ligues et comités. Le bureau directeur valide cette proposition à l'unanimité.

Concernant la CMCD, Joël DELPLANQUE fait part de son désir que l'on revienne aux origines de la création de la CMCD dont la vocation était la valorisation de la structuration des clubs. Il ressort des assemblées générales de ligues que la surenchère réglementaire s'avèrait un frein au développement des clubs et de la discipline.

Sur ces deux sujets, le bureau directeur de rentrée le 6 septembre sera saisi pour définir des modalités opérationnelles à mettre à l'ordre du jour des assemblées générales de l'année 2020.

#### 7. Règlement des compétitions IC / IL / IP

Les Intercomités masculins seront ouverts aux joueurs nés en 2006 et 2007 et à maximum 4 joueurs nés à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2005 (soit sur les 4 derniers

mois de l'année) car l'étude statistique fait apparaître un déficit sur les fins d'années, ce qui n'est pas le cas en féminines pour des raisons de maturité biologique décalée.

Le bureau directeur valide à l'unanimité les règlements 2019-20 des trois compétitions, masculines et féminines, qui seront publiés sur le site fédéral.

## 8. Implantation des compétitions de détection

Le bureau directeur valide les implantations suivantes pour la saison 2019-20 :

- interligues masculines : Saint-Dié-des-Vosges avec l'aide la ligue Grand Est,
- interpôles masculins : Vaulx-en-Velin avec l'aide la ligue Auvergne Rhône-Alpes,
- interpôles féminins : Bourg-de-Péage avec l'aide de la ligue Auvergne Rhône-Alpes,
- interligues féminines (2 candidatures : Roanne et Celles-sur-Belle) : Celles-sur-Belle avec l'aide de la ligue Nouvelle Aquitaine.

## 9. Voitures fédérales

Alain JOURDAN souhaite que la procédure de prêt de voitures fédérales fasse l'objet d'une amélioration dans la gestion de ces véhicules en particulier sur la procédure de plein à la restitution et d'état. Michel JACQUET en lien avec Grégory PRADIER fera des propositions en ce sens.

## 10. Report des Nationales du handensemble

Marie-Christine BIOJOUT évoque l'annulation des nationales du handensemble pour cause de canicule annoncée. C'est un regret fédéral. Le report n'étant pas possible en 2019, les prochaines Nationales du handensemble devraient avoir lieu à Pâques 2020.

Elle propose qu'une partie du budget de cette manifestation soit utilisée pour renouveler le parc des fauteuils. Le bureau directeur valide le fait de lancer une étude. Michel JACQUET examinera les financements possibles ; le dossier une fois finalisé sera présenté au bureau directeur.

## 11. Bourse CIFRE (projet de recherche arbitrage)

Suite au bureau directeur du 5 juillet et à la demande de Béatrice BARBUSSE et d'Alain KOUBI, Alain DESSERTENNE a réalisé une note d'opportunité afin d'expliquer le but de cette recherche avant tout axée sur la prise de décision arbitrale et les facteurs qui influent sur celle-ci.

Le bureau directeur formulera un avis dès que les aspects budgétaires seront clarifiés, conformément au vœu exprimé par Alain KOUBI en bureau directeur.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h45.*

La Commission d'arbitrage et des règles de jeu de l'IHF a récemment publié une nouvelle édition des *Directives et interprétations des règles de jeux*, dans le but de clarifier les décisions arbitrales à prendre dans des situations précises.

Cette nouvelle version aborde notamment :

- la règle des 30 dernières secondes,
- le non-respect de la distance lors d'un jet de 7m,
- l'assistance aux joueurs blessés,
- différentes autres situations de jeu.

La circulaire entrée en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et applicable à tous les niveaux de jeu est [disponible ici](#).

## Infos FFHandball

### Transferts internationaux depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019

Comme chaque fin de saison, l'EHF a communiqué le tableau des catégories d'âge pour lesquelles des droits de formation (« compensation education ») peuvent être réclamés par le club et la fédération quittés :

1.7.96-30.6.97	1.7.97-30.6.98	1.7.98-30.6.99	1.7.99-30.6.00	1.7.00-30.6.01	1.7.01-30.6.02	1.7.02-30.6.03
12/13	13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19
13/14	14/15	15/16	16/17	17/18	18/19	
14/15	15/16	16/17	17/18	18/19		
15/16	16/17	17/18	18/19			
16/17	17/18	18/19				
17/18	18/19					

En outre, l'EHF a informé la FFHandball qu'en raison de l'évolution du taux de change entre l'Euro et le Franc suisse, les montants des droits administratifs augmentaient à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019 :

#### Droits administratifs de transfert international (perçus par chaque fédération quittée et par l'EHF)

	jusqu'au 30/6/2019	depuis le 1/7/2019
Joueur sans contrat :	130 € x 2	133 € x 2
Joueur sous contrat :	1 300 € x 2	1 331 € x 2

#### Droits de formation en cas de transfert international d'un joueur de -23 ans sous contrat :

	jusqu'au 30/6/2019	depuis le 1/7/2019
Club quitté :	3 030 € par saison	3 106 € par saison
(si joueur sous contrat)		
Fédération nationale :	1 300 € par saison	1 331 € par saison
(si joueur international)		

**Il est expressément rappelé à tous les clubs proposant une licence à un joueur ayant précédemment joué à l'étranger (peu importe la saison concernée, le niveau de jeu du club et le statut du joueur), l'obligation d'engager une procédure de transfert international dans le logiciel Gesthand. A défaut, le joueur est interdit de toute compétition officielle en France et le club s'expose à une amende infligée par l'EHF ou l'IHF pouvant aller jusqu'à 10.000 €.**

Par ailleurs, dans l'hypothèse où un club français aurait connaissance qu'un de ces anciens joueurs évolue désormais à l'étranger sans avoir réalisé de transfert international, ledit club est invité à prévenir la FFHandball (Sandrine Décheneaux).

## CNCG Commission d'appel

### Décision du 29 août 2019

La Commission d'appel de la CNCG s'est réunie, par conférence téléphonique, le 28 août 2019 pour entendre les représentants du club de Celles-sur-Belle (D2F) dans le cadre de leur appel contre la décision de la CNCG du 6 juillet 2019 ayant refusé d'attribuer au club un statut VAP pour la saison 2019-20.

Après avoir mis sa décision en délibéré, la Commission d'appel a considéré qu'en l'état des documents complémentaires produits, notamment le projet de situation intermédiaire au 30/6/2019, le club respectait l'exigence du cahier des charges D2F-VAP relative au plan d'apurement en cours.

Par suite, la Commission d'appel CNCG a décidé de réformer la décision de la CNCG et d'accorder au club HBC Celles-sur-Belle le statut VAP pour son évolution en D2F ne 2019-20, dans des conditions précises de contrôle de son plan d'apurement.

## Infos arbitrage

Nouvelles directives et interprétations des règles de jeu

## Infos COC nationale

## Circulaires de fonctionnement des compétitions nationales 2019-20

Afin de respecter au mieux les règlements et dans un souci d'organisation pour tous et ce tout au long de la saison, la COC nationale invite les clubs à consulter régulièrement la circulaire de fonctionnement de la COC des championnats seniors & U18 et la circulaire spécifique de la Ligue Butagaz Énergie téléchargeables [ICI](#).

Ne figurent dans ces circulaires que quelques rappels réglementaires, qui ne dispensent bien sûr pas les clubs de consulter l'ensemble des règlements fédéraux.

## Agent sportif

### Examen 2019-20 pour obtenir la licence d'agent sportif de handball

Les dates de la prochaine session d'examen ont été arrêtées :

- 1<sup>re</sup> épreuve écrite (générale) : organisée par le CNOSF le **lundi 18 novembre 2019**, après-midi, à la Maison des examens d'Île-de-France à Arcueil,
- 2<sup>e</sup> épreuve (spécifique handball) : organisée par la FFHandball **fin janvier ou début février 2020**. Seuls pourront se présenter à la 2<sup>e</sup> épreuve les candidats admis à la 1<sup>re</sup> épreuve.

Les dossiers d'inscription devront être adressés à la FFHandball (1, rue Daniel Costantini, 94000 Créteil) **impérativement au plus tard le 9 septembre 2019 (date de réception à la FFHandball)**.

Le dossier d'inscription ainsi que les informations relatives à l'organisation de l'examen (notamment le programme des épreuves) sont disponibles auprès de la FFHandball ([c.mantel@ffhandball.net](mailto:c.mantel@ffhandball.net)).

Les frais d'examen, d'un montant de 600 € (six cents euros), devront être réglés par chèque lors du dépôt du dossier de candidature.

Cet examen est prévu et réglementé par :

- le code du sport, notamment ses articles L.222-7 à L. 222-22 et R. 222-10 à R. 222-18,
- le Règlement relatif à l'activité d'agent sportif de handball.

## Infos DTN

### Joueuses issues de parcours de l'excellence sportive (JIPES)

Au 2 septembre 2019, 971 statuts JIPES ont été attribués par le DTN aux joueuses ayant présenté des demandes. La liste mise à jour est publiée sur le site Internet de la LFH (<http://www.handfh.org/documents/>). Les statuts attribués sont saisis dans Gesthand (les derniers le seront dès que les licences 2019-20 seront validées par les clubs).

Les règles applicables dans les compétitions officielles 2019-20 sont les suivantes :

- pour tous les clubs de LFH : 5 non-JIPES maximum autorisées sur une FDMe (ou 6 si une joueuse néo-pro figure dans l'effectif),
- pour tous les clubs de D2F : 3 non-JIPES maximum autorisées sur une FDMe.

La fiche de demande de statut JIPES est disponible auprès de [c.mantel@ffhandball.net](mailto:c.mantel@ffhandball.net).

## Classements saison 2019-2020

Le **classement** est établi en tenant compte des règles décrites dans les règlements généraux et le règlement général des compétitions nationales.

Pour connaître les **résultats** et consulter les feuilles de matches, merci se référer au site de la FFHandball : <https://ffhandball.fr/fr/competitions/national>



### Division 1 féminine

ÉQUIPES	PTS	J	G	N	P	BUTS +	BUTS -	DIFF
1 METZ HANDBALL	6	2	2	0	0	67	48	19
2 BREST BRETAGNE HANDBALL	6	2	2	0	0	62	50	12
3 TOULON/SAINT-CYR VAR HANDBALL	6	2	2	0	0	56	46	10
4 FLEURY LOIRET HANDBALL	6	2	2	0	0	57	49	8
5 ES BESANCON FEMININ	4	2	1	0	1	43	45	-2
6 CHAMBRAY TOURAINE HANDBALL	4	2	1	0	1	46	42	4
7 OGC NICE COTE D'AZUR HANDBALL	4	2	1	0	1	50	48	2
8 PARIS 92	4	2	1	0	1	53	56	-3
9 DROME HANDBALL BOURG DE PEAGE	2	2	0	0	2	51	58	-7
10 NANTES ATLANTIQUE HANDBALL	2	2	0	0	2	50	59	-9
11 MERIGNAC HANDBALL	2	2	0	0	2	49	60	-11
12 JDA DIJON HANDBALL	2	2	0	0	2	45	68	-23



### Division 2 féminine

ÉQUIPES	PTS	J	G	N	P	BUTS +	BUTS -	DIFF
1 STELLA SPORTS SAINT MAUR HANDBALL	3	1	1	0	0	31	24	7
2 HBC ST AMAND LES EAUX PORTE DU HAINAUT	3	1	1	0	0	23	17	6
3 HB OCTEVILLE SUR MER	3	1	1	0	0	29	28	1
4 PALETTE BESANCON HANDBALL	3	1	1	0	0	23	22	1
5 HAVRE ATHLETIC CLUB HB	1	1	0	0	1	28	29	-1
6 SAMBRE AVESSOIS HANDBALL	1	1	0	0	1	22	23	-1
7 ST GREGOIRE RENNES METROPOLE HB	1	1	0	0	1	17	23	-6
8 ACHENHEIM TRUCHTERSHEIM	1	1	0	0	1	24	31	-7